



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /194

Programme de travaux - Ascenseurs 2014

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Le gouvernement en 2003, au vu du nombre d'accidents et de la vétusté du parc national, a décidé la mise en place de mesures spécifiques, pour améliorer la sécurité des ascenseurs existants. Un état complet du parc d'ascenseurs de la Ville a donc été dressé par l'entreprise A2C. Celui-ci a permis d'établir un diagnostic précis des interventions à réaliser pour rendre le parc aux normes. Une estimation financière pour chaque tranche de travaux, qu'elle soit d'ordre réglementaire, liée à la fiabilité, ou à l'esthétique de l'installation a été réalisée.

TRANCHE FERME + TRANCHE CONDITIONNELLE = 287 000 € H

Tranche ferme (3 opérations totalisant 13 interventions):

Réalisation 2014

Remplacement des appareils (3 appareils)	
hôtel de ville	services sociaux musée Fesch
<i>Coût total remplacement appareils</i> <u>166 700 €</u>	
Réalisation des mises en conformité SAE (6 appareils)	
Musée Fesch bibliothèque	Immeuble d'habitation (54 rue Fesch)
restaurant école Sampiero	restaurant jardin empereur groupe scolaire Mezzavia
service informatique	
<i>Coût total Réalisation des mises en conformité SAE</i> <u>49 700 €</u>	
Réalisation décret 2008-132 (4 appareils)	
halles aux poissons droit et gauche restaurant école sampiero restaurant école jardin Empereur	
<i>Coût total Réalisation décret 2008-132</i> <u>7 000 €</u>	
COUT TOTAL TRANCHE FERME 223 400 € HT	

Tranche conditionnelle (2 opérations 6 interventions):

Les mises en conformité 1/01/2015 décret 2006-556 (normes handicapés) (3 appareils)		
Ecole Conti	Groupe scolaire Sampiero	Groupe scolaire
Jardin Empereur		
<i>Coût total Réalisation décret 2006-556</i> <u>54 500 €</u>		
Mise en fiabilité (3 appareils)		
espace diamant	restaurant Sampiero	Restaurant jardin
Empereur		
<i>Coût total Réalisation mise en fiabilité</i> <u>9 100 €</u>		
COUT TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 63 600 € HT		

Le financement des deux tranches cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

Montant €HT	Ville	20%	FIPHFP	6%	CTC	40%	CG	34%
287 000 €	57 400 € HT	20%	17 220 € HT	6%	114 800 € HT	40%	97 580 €	34%

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse du Conseil Général de Corse du Sud et du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique).

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

<u>Montant de l'opération</u>		287 000.00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)		114 800.00 € HT
Participation CG2A (34 % du montant HT)		97 580.00 € HT
Participation FIPHFP (6% du montant HT)		17 220.00 € HT
<u>Part communale (calculée sur le montant HT)</u>		<i>57 400.00 € HT</i>

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget prévisionnel 2014 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 21, Article 2182, Fonction 020.

En Recettes :

→ Chapitres 13, Article 1322

→ Chapitres 13, Article 1323

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER le présent programme relatif au programme travaux ascenseurs 2014.

D'ADOPTER le plan de financement de l'opération,

D'AUTORISER, le Député-Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale De Corse du Conseil Général de Corse du Sud et du FIPHFP.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable (Visa des commissions ayant contribué à préparer le travail)

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme relatif au Programme travaux ascenseurs 2014.

ADOPTE

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

<u>Montant de l'opération</u>		287 000.00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)		114 800.00 € HT
Participation CG2A (34 % du montant HT)		97 580.00 € HT
Participation FIPHP (6% du montant HT)		17 220.00 € HT
<u>Part communale (calculée sur le montant HT)</u>		<i>57 400.00 € HT</i>

AUTORISE le Député-Maire,

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse du Conseil Général de Corse du Sud et du FIPHFP.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2014 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Stéphane Marcangelli

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2014
Publication : 05/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

